

SCHÉMA NATIONAL D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE & D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

ANNEXES

2021 — 2023

ANNEXE 1 – Répartition régionale des nouvelles places

ANNEXE 2 – Information aux usagers sur l'orientation régionale

ANNEXE 3 – Tableau synthétique des actions

Places de CAES

Allocations de places CAES	Places 2020	Allocations proposées	Total	Evolution %
AURA	204	200	404	98%
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	60	50	110	83%
BRETAGNE	110	110	220	100%
CENTRE VAL DE LOIRE	76	70	146	92%
GRAND EST	370	250	620	68%
HAUTS DE FRANCE	420	210	630	50%
ILE DE FRANCE	894	0	894	0%
NORMANDIE	200	80	280	40%
NOUVELLE AQUITAINE	202	200	402	99%
OCCITANIE	200	130	330	65%
PAYS DE LA LOIRE	200	120	320	60%
PACA	200	80	280	40%
Total	3 136	1 500	4 636	48%

Places de CADA

Allocations de places CADA	Places 2020	Allocations proposées	Total	Evolution %
AURA	5 852	350	6 202	6%
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	3 163	80	3 243	3%
BRETAGNE	2 193	250	2 443	11%
CENTRE VAL DE LOIRE	2 179	250	2 429	11%
GRAND EST	5 280	310	5 590	6%
HAUTS DE FRANCE	2 751	150	2 901	5%
ILE DE FRANCE	5 760	0	5 760	0%
NORMANDIE	2 362	170	2 532	7%
NOUVELLE AQUITAINE	4 515	350	4 865	8%
OCCITANIE	4 206	350	4 556	8%
PAYS DE LA LOIRE	2 582	250	2 832	10%
PACA	2 759	490	3 249	18%
Total	43 602	3 000	46 602	7%



Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés

L'ORIENTATION RÉGIONALE

à partir du 4 janvier 2021

➔ QU'EST-CE QUE L'ORIENTATION RÉGIONALE ?

● L'orientation régionale est une **offre d'hébergement** qui vous est faite lorsque la région dans laquelle vous vous trouvez n'est pas en mesure de vous accueillir. Vous pouvez alors bénéficier d'une **prise en charge** dans une autre **région de France**, pour toute la durée de votre demande d'asile.

● Vous êtes **demandeur d'asile** et vous ne disposez pas d'offre d'hébergement stable ? Vous êtes éligible à l'orientation régionale. **Personnes isolées** ou en **famille**, quel que soit votre **âge** ou votre **nationalité**, vous pouvez bénéficier d'une orientation vers un **hébergement en région**.

➔ EST-CE QUE JE SUIS CONCERNÉ ?



● Vous avez des **problèmes de santé** ? Partout en France, centres médicaux, hôpitaux et centres spécialisés pourront vous prendre en charge.

Si vous pensez, malgré tout, ne pas être éligible à une orientation régionale, l'OFII vous demandera de **produire un justificatif**.



→ COMMENT BÉNÉFICIER DE L'ORIENTATION RÉGIONALE ?



● Tout se déroule lors de votre **entretien avec l'OFII**, au guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA). Dans le cas où vous ne disposez pas d'un hébergement, un agent de l'OFII peut vous **proposer l'orientation en région**. L'OFII vous indiquera alors votre **région d'accueil** ainsi que l'**adresse du centre d'accueil** dans lequel vous devrez vous rendre. L'OFII vous remettra un **titre de transport** pour vous permettre de le rejoindre dans un délai de 5 jours.

● Vous pourrez refuser l'offre d'orientation régionale. En cas de refus, l'OFII ne vous proposera pas d'autre hébergement et vous ne percevrez pas l'allocation pour demandeur d'asile.



● Lorsque vous arriverez dans le centre d'accueil provisoire, vous bénéficierez d'une **domiciliation**, d'un **hébergement** et d'un **accompagnement social et administratif** pour une durée d'un mois. Pendant cette période, vous serez orienté vers un **centre d'hébergement** de la même région, en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile ou en Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, jusqu'à la fin de l'instruction de votre demande d'asile (par l'OFPRA ou la CNDA).

→ **QUELLE PRISE EN CHARGE JE BÉNÉFICIE DANS MA RÉGION D'ACCUEIL ?**



● Dans le cadre de l'orientation régionale, il vous faudra **rester dans cette région** pendant toute la durée d'instruction de votre demande d'asile, sous peine de perdre vos droits aux conditions matérielles d'accueil. À l'exception des convocations à l'OFPRA et à la CNDA, les déplacements hors de votre région d'accueil seront soumis à **autorisation**.



→ ANNEXE 3 – Tableau synthétique des actions

Dans le cadre de la concertation qui a présidé à l'élaboration du nouveau schéma national, 12 séquences de travail ont été organisées autour de 4 thématiques associant les représentants des acteurs de la chaîne de l'asile.

Le tableau ci-dessous retrace par thématique les conclusions issues de ces travaux.

Groupes de travail	Axes	Actions
Groupe de travail 1 : Conditions d'accueil et d'hébergement	1. Capacités du parc en métropole	Création de 1 500 places CAES et 3 000 places CADA hors IDF en 2021 Publication du cahier des charges CAES
	2. Capacités du parc en outre-mer	Création de places en outre-mer
	3. Structuration et modernisation du parc	Prise en charge en 3 niveaux : sas d'entrée - dispositif socle CADA/HUDA - dispositif de sortie Généralisation des CPOM Missions des nuitées hôtelières
Groupe de travail 2 : Leviers de fluidité et dispositifs de sortie	1. Accès au logement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI)	Parc CPH : ouverture de 204 places supplémentaires en IDF en 2021 Renforcement de l'accès au logement des BPI : généralisation des plateformes de facilitation en région
	2. Dispositifs pour les déboutés et DPAR	Création de places DPAR Poursuite des efforts d'éloignement des personnes déboutées
	3. Dispositifs pour les personnes sous procédure DUBLIN	Publication du guide « Dublin et hébergement » Localisation des places pour l'accueil du public Dublin Poursuite des transferts des personnes sous procédure Dublin
Groupe de travail 3 : Intégration, logique de parcours, accès aux droits et vulnérabilités	1. Plan Vulnérabilités	Publication et mise en œuvre du plan d'actions national «Vulnérabilités» pour les demandeurs d'asile et les BPI Création de 200 places LGBTI+ Expérimentation d'un RDV Santé dans 3 territoires au 2ème semestre 2021
	2. Formations des travailleurs sociaux	Définition d'un plan de formation sur les vulnérabilités et le logement des BPI
	3. Intégration et accès aux droits	Modification du décret relatif au titre de séjour requis pour l'accès aux prestations familiales CIR : accélérer l'accès aux modules linguistiques et civiques pour les BPI Généralisation des programmes structurants pour les BPI Mise en place d'un groupe de travail sur l'accès aux services bancaires des demandeurs d'asile et des BPI Partage des résultats des évaluations sur l'intégration des BPI (évaluation C21)
	4. Accès au numérique	Mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la fracture numérique des BPI et lancement d'un groupe de travail pour étendre les dispositifs aux demandeurs d'asile
Groupe de travail 4 : Schéma national	1. Orientation régionale	Objectif de rééquilibrage territorial : mise en œuvre progressive de la clef de répartition (critères et paliers) Intégration du public Dublin à l'orientation régionale
	2. Accueil en outre-mer	Finalisation d'une feuille de route pour l'outre-mer au premier semestre 2021
	3. Gouvernance	Comité stratégique Comité de pilotage trimestriel de l'orientation régionale Comité de suivi mensuel de l'orientation régionale Poursuite des groupes de travail thématiques de l'automne 2020 (réunions trimestrielles)